CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E113632** **VALABLE JUSQU'AU** **23/09/2027**

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1987

Raison sociale : LAURENCE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/03/2014

Capital : 100 000

64 ROUTE DE BLOIS
41700 COUR-CHEVERNY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS CEDEX 1987B00216

Siret : 342 623 881 00022

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 6110711

Assurance Responsabilité Travaux :
PROXIA DEVELOPPEMENT 00/S.P01698

Assurance Responsabilité Civile :
PROXIA DEVELOPPEMENT 00/S.P01698

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 02 54 79 20 28 **Fax :**

Portable : 06 77 11 52 03

Responsabilité légale :
LAURENCE STEPHANE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : laurence.couverture@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 003 840 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3121	Tuiles plates (Technicité courante)	9	16/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.